



<b>FICHE DE POSTE – SECURITE DES NAVIRE DE PECHE</b>	
<b>Début de contrat</b>	5 septembre 2022
<b>Intitulé du poste</b>	Référents-techniciens en charge de la <b>sécurité des navires</b> et de la prévention des risques (H/F)
<b>Structure</b>	Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne et des Pays de la Loire
	<b>Salaire</b> : selon profil et expérience, jusqu'à 3 348 € brut sur 13 mois + les 10% de prime précarité.
<b>Domaine d'activité de la structure</b>	Représentation professionnelle de la pêche
<b>Type de contrat</b>	CDD 12 mois
<b>Autres</b>	Permis B et véhicule indispensable. Poste itinérant, avec accès à des locaux dans les différents ports d'intervention.
<b>MISSIONS</b>	
<p>Les CRPMEM de Bretagne et des Pays de la Loire, organisations professionnelles notamment missionnées pour la défense des intérêts des pêcheurs professionnels maritimes, recherchent trois référents techniciens pour, <b>principalement accompagner les armateurs dans la sécurité des navires</b> et, accessoirement, développer une sensibilisation forte des marins pêcheurs sur la prévention des risques professionnels à bord (sécurité des hommes).</p> <p><b>Contexte</b></p> <p>La filière pêche détient le malheureux record de l'accidentologie toutes filières confondues. Les causes sont nombreuses : des navires vieillissants, limités par une jauge qui ne distingue pas la capacité de pêche et confort/sécurité de l'équipage ; un défaut de formation ou d'exercices réguliers des marins pêcheurs, un défaut d'attention suffisante sur les sujets de sécurité ; parfois jugés secondaires par les armements.</p> <p>La réforme, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, portant sur la délivrance des permis de navigation pour une durée illimitée, entraîne la fin des visites périodiques et donc la disparition des échanges annuels qui pouvaient avoir lieu entre l'armateur et l'inspecteur de sécurité des navires. Cette évolution réglementaire nécessite une véritable prise en main des questions de sécurité des navires par les professionnels pour une gestion de ces questions en autonomie.</p> <p>Les référents techniciens recrutés par les CRPMEM breton et ligérien seront donc dédiés, durant leur temps de mission (12 mois), principalement à l'accompagnement des armateurs à la pêche sur les sujets de sécurité des navires. S'agissant de la prévention des risques, second volet de la mission, une formation sera assurée par l'IMP en amont des échanges avec les professionnels.</p> <p>Ce projet est financé par le fonds CAA du CNPMEM.</p> <p><b>Missions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mission principale : SECURITE DES NAVIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les armateurs et expliquer la réglementation sur la sécurité des navires ;</li> <li>✓ Être force de proposition et facilitateur dans les relations entre les Centres de Sécurité des Navires (CSN) et les armateurs en les accompagnant pour la dernière visite de sécurité périodique ;</li> </ul> </li> </ul>	



- ✓ Faire de la prévention et de la sensibilisation personnalisées ou collectives auprès des armements et des marins (sur les quais et les navires) sur la sécurité des navires ;
- ✓ Orienter les armateurs vers structures compétentes (ex : CSN).
- **Mission secondaire : PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MARITIMES**
  - ✓ Accompagner, sensibiliser les armateurs et expliquer la réglementation sur la prévention des risques ;
  - ✓ Être force de proposition pour des solutions adaptées au secteur et aux différents métiers ;
  - ✓ Orienter les armateurs vers les structures compétentes en cas de besoin (ex : IMP).
- **Autre mission : ADMINISTRATIF**
  - ✓ Participer aux comités de pilotage du projet ;
  - ✓ Etablir un bilan de la mission, commun aux 3 personnels recrutés, et faire un retour d'expérience auprès des comités des pêches et des structures référentes (ex : IMP).

Trois postes sont à pourvoir :

- 1 référent, employé par le COREPEM, en charge des Pays de la Loire, et des régions Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine ;
- 2 référents employés par le CRPMEM Bretagne,
  - ✓ secteur Bretagne nord, et des régions Normandie et Provence-Alpes-Côte-D'azur ;
  - ✓ secteur Bretagne sud, et des régions Occitanie et Corse.

#### RELATION HIERARCHIQUE

- Sous la responsabilité du Président du CRPMEM employeur, de la direction du CRPMEM employeur, et en étroite relation avec les personnes référentes des deux comités.

#### RELATIONS EXTERNES

- Pêcheurs professionnels ;
- Personnel d'autres Comités des Pêches ;
- CSN et autres services de l'Etat (DDTM, DIRM...), Institut Maritime de Prévention, etc.

#### PROFIL DE RECRUTEMENT

<b>Référence</b>	Technicien-référent sécurité
<b>Niveau d'étude et expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience en CSN ou dans le domaine de la sécurité des navires ;</li> <li>- Profil sénior bienvenu.</li> </ul>

#### CONNAISSANCES

- **Indispensable : Maîtrise de la sécurité des navires idéalement pêche ;**
- Bonnes connaissances du secteur de la pêche maritime professionnelle ;
- Connaissances en prévention des risques professionnels maritimes.

#### COMPETENCES

- Goût prononcé pour le terrain ;
- Réelle aptitude relationnelle dans le secteur de la pêche ;
- Disponibilité et mobilité (nombreux déplacements aux niveaux régional et national) ;
- Sens organisationnel, rigueur, ténacité et autonomie ;
- Capacité de reporting et de travail à distance.

#### CONTACT

CV et lettre de motivation à envoyer par Email au plus vite et **avant le 28 août 2022** à [sbourree@bretagne-peches.org](mailto:sbourree@bretagne-peches.org) **ET** à [corepem@corepem.fr](mailto:corepem@corepem.fr). Entretien des candidats prévus le 5 septembre 2022 à Rennes.